

Séance du jeudi 08 avril 2021

18 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le deux avril deux mil vingt et un.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

**Présents** : Mesdames Gaëlle BERNARD, Jacqueline BURNAT, Charlotte COQUEREL, Messieurs Fabrice BARUSSEAU, Pierre BARASCOU, Dominique FAYS, Bruno BONNEAU, Philippe VACHER, Robert CHALIFOUR, Damien FRANÇOIS et Alain TEIXEIRA.

**Absents** : Néant

Le secrétaire de la séance a été Monsieur Alain TEIXEIRA.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- **Vote du taux des taxes locales**
- 2- **Questions diverses**

=====

### **1) Vote du taux des taxes locales**

- Conformément aux règles applicables au vote des taux des taxes directes locales ;
- Considérant la loi pour la réforme de la taxe d'habitation,
- Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti ..... 39,00 %\*
- Taxe foncière sur le non bâti ..... 56,41 %

\* En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et

départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux de 39 % est formé par l'addition des taux 2020 du département (21,50 %) et de la commune (17,50 %).

## **2- Questions diverses**

Monsieur le Maire

- demande que la commission « aménagement-environnement » mène une réflexion sur le fleurissement de printemps. Pour cette année, il sera procédé comme l'an dernier.
- signale qu'il a reçu un technicien de la RESE concernant le remplacement du regard endommagé Chez Bruneaud et pour la localisation du compteur d'eau du cimetière.
- indique que les travaux de décaissement du parking de la salle des fêtes peuvent être commandés. Monsieur Bruno BONNEAU est chargé de contacter l'entreprise GRAIZEAU.
- signale que le bornage de l'ensemble immobilier de Chautabry aura lieu le 11 mai. La démolition est prévue en juin.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19h15 et ont signé au registre les membres présents.